

# CENTRE SERVICES SCOLAIRE MARGUERITE BOURGEOYS

## Remplacement de l'aménagement intérieur et des contrôles dans les classes

ÉCOLE GENTILLY , ÉDIFICE FÉNÉLON

355 Boul. Fénélon , Dorval, Qc. H9S 5T8

architecture

### NOTES GÉNÉRALES:

- G1- L'ENTREPRENEUR DEVRA PRENDRE CONNAISSANCE DE TOUS LES DOCUMENTS. AVANT LES TRAVAUX, INFORMER LES PROFESSIONNELS DE TOUTES ERREURS OU OMISSIONS. LES COTES APPARAISSANT SUR CHACUNE DES FEUILLES SONT SEULEMENT À TITRE INFORMATIF ET NE DOIVENT ÊTRE APPLIQUÉES SANS LA VÉRIFICATION SUR PLACE.
- G2- TOUS LES DESSINS ET SPÉCIFICATIONS SUR LES PLANS GÉNÉRAUX ET LES DEVIS FONT PARTIE D'UN TOUT EN VUE D'UNE EXÉCUTION COMPLÈTE ET FONCTIONNELLE DES TRAVAUX DEMANDÉS. TOUTE INFORMATION INDIQUÉE AUX PLANS ET DEVIS EST COMPLÉMENTAIRE. SI UNE INFORMATION DIFFÈRE ENTRE LES DOCUMENTS, LA PLUS SEVÈRE S'APPLIQUE SAUF INDICATION CONTRAIRE DU PROFESSIONNEL. LE TOUT DEVRA ÊTRE MENÉ À TERME EN CONSERVANT UNE GÉRANCE MAINTENUE PAR TOUS LES PROFESSIONNELS IMPLIQUÉS DANS CE PRÉSENT MANDAT.
- G3- TOUS BRIS AU BÂTIMENT ET/OU MATÉRIEL EXISTANT À RÉINSTALLER OU À MAINTENIR EN PLACE SERA AUX FRAIS DE L'ENTREPRENEUR. LES DOMMAGES OCCASIONNÉS PAR LA MACHINERIE ET LES ÉQUIPEMENTS QUE L'ENTREPRENEUR ET CES SOUS-TRAITANTS COMPTENT UTILISER SERONT RÉPARÉS AUX FRAIS DE L'ENTREPRENEUR GÉNÉRAL, À LA SATISFACTION DU REPRÉSENTANT DU PROPRIÉTAIRE.
- G4- LES GARANTIES EXIGÉES SONT INDIQUÉES AU DEVIS SELON LES DIFFÉRENTES SECTIONS SPÉCIFIQUES AU PROJET.
- G5- L'ENTREPRENEUR DEVRA PRÉVOIR TOUT LE MATÉRIEL, LES CLÔTURES DE CHANTIER, LES CLOISONS TEMPORAIRES, L'INSTALLATION DE CHANTIER, L'ÉCHAFAUDAGE, L'ÉTAIEMENT ET LES ÉQUIPEMENTS NÉCESSAIRES À L'EXÉCUTION DES TRAVAUX.
- G6- L'ENTREPRENEUR EST RESPONSABLE D'ASSURER EN TOUT TEMPS L'ÉTANCHÉITÉ DU BÂTIMENT, DANS LA ZONE D'INTERVENTION, POUR TOUTE LA DURÉE DES TRAVAUX. TOUS DOMMAGES OCCASIONNÉS PAR DES INFILTRATIONS D'EAU SERONT RÉPARÉS AUX FRAIS DE L'ENTREPRENEUR ET CE, À LA SATISFACTION DU REPRÉSENTANT DU PROPRIÉTAIRE.
- G7- L'ENTREPRENEUR AURA ACCÈS À L'ÉLECTRICITÉ ET L'EAU DE L'ÉCOLE POUR LES TRAVAUX INTÉRIEURS ET EXTÉRIEURS. IL DEVRA VÉRIFIER EN TOUT MOMENT QUE LES PRISES ÉLECTRIQUES ONT L'AMPÉRAGE ADEQUAT POUR LES ÉQUIPEMENTS À UTILISER.
- G8- L'ENTREPRENEUR DEVRA FOURNIR DE L'ÉLECTRICITÉ ET L'EAU POUR SES INSTALLATIONS DE CHANTIER (TOILETTE ET ROULOTTE).
- G9- LA CLÔTURE DE CHANTIER DEVRA ÊTRE INSTALLÉE À 20' (±6 000mm) MAXIMUM DU MUR DE MAÇONNERIE DANS LA COUR D'ÉCOLE. UNE CLÔTURE DEVRA ÊTRE FOURNI PAR L'ENTREPRENEUR AUTOUR DU CONTENEUR À DÉCHET DE LA ROULOTTE DE CHANTIER ET DE LA TOILETTE.
- G10- L'ENTREPRENEUR DOIT FAIRE LE NETTOYAGE DE TOUS LES DÉBRIS SE TROUVANT SUR LES LIEUX DU CHANTIER (RÉSIDUS DE MORTIER, ACCUMULATION DE TERRE, MOUSSE, SABLE, GRAVIER, POUSSIÈRE À L'INTÉRIEUR, DÉBRIS DE TOUTES SORTES, ETC) ET CE, POUR L'ENSEMBLE DES TRAVAUX. ÉVACUER LE TOUT HORS DU SITE EN DEHORS DES HEURES D'OCCUPATION.
- G11- AFIN D'ASSURER LA BONNE INSTALLATION DES MATÉRIELS ET DES ÉLÉMENTS DEMANDÉS, L'ENTREPRENEUR DEVRA S'ASSURER DE FOURNIR TOUS LES MATÉRIELS ET LA MAIN D'ŒUVRE NÉCESSAIRE À UNE BONNE RÉALISATION. LES TRAVAUX DEVONT ÊTRE RÉALISÉS AVEC LES DÉTAILS, MATÉRIELS ET ASSEMBLAGES TEL QUE SPÉCIFIÉ PAR LES PROFESSIONNELS. EN CAS DE NON SPÉCIFICATION, L'ENTREPRENEUR DEVRA RESPECTER AU MINIMUM LES COMPOSITIONS TEL QUE L'EXISTANT.
- G12- IL EST DE LA RESPONSABILITÉ DE L'ENTREPRENEUR DE PROTÉGER ADEQUATEMENT LA ZONE DE TRAVAUX, LE MATÉRIEL ET LES INSTALLATIONS DE CHANTIER CONTRE LE VANDALISME, PARTICULIÈREMENT EN DEHORS DES HEURES DE TRAVAIL.
- G13- MÊME SI LES DESSINS D'ATELIER ONT ÉTÉ ACCEPTÉS PAR LES PROFESSIONNELS, CE CI NE N'ENLÈVE EN RIEN LA RESPONSABILITÉ DE L'ENTREPRENEUR DE SUIVRE RIGOREUSEMENT LES PLANS ET DEVIS ÉMIS PAR LES PROFESSIONNELS SAUF INDICATIONS CONTRAIRES DU PROFESSIONNEL.



N° DE PROJET CSSMB: 066160875 | 066167474  
N° DE DOSSIER MDA: 1874-21

### LISTE DES PLANS D'ARCHITECTURE

- A-000 PAGE FRONTISPICE
- A-200 DÉMOLITION: REVÊTEMENTS DE PLANCHERS
- A-201 DÉMOLITION: PLAFONDS
- A-300 CONSTRUCTION: REVÊTEMENTS DE PLANCHERS
- A-301 CONSTRUCTION: PLAFONDS
- A-900 DÉTAILS DE PLAFONDS

100% POUR COMMENTAIRES  
08-09-2022

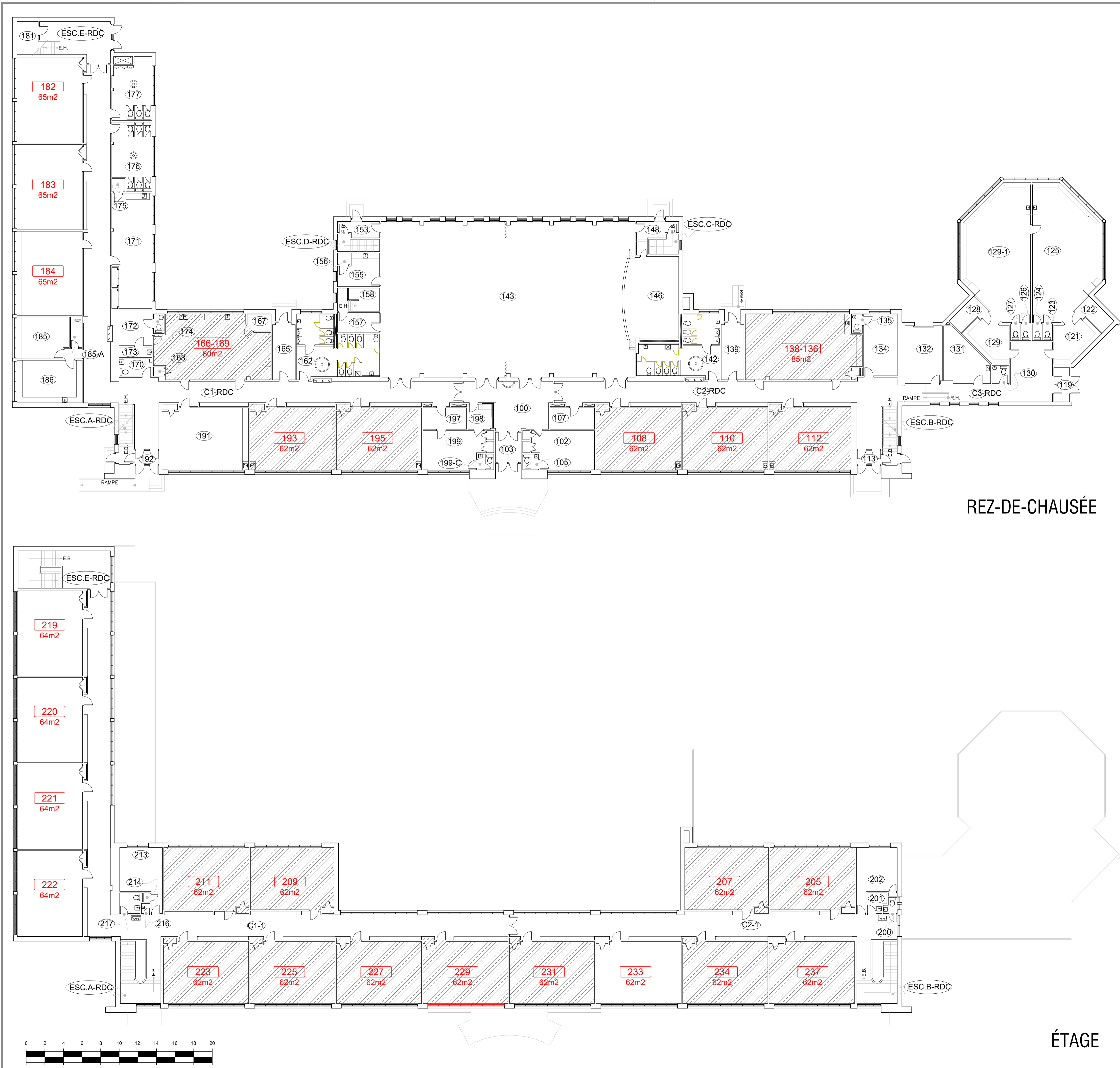
mda  
architectes

Québec | 1090, rue Louis Riel, bur. 200 T | (418) 651-2030  
Québec (Québec) G1W 4A8 F | (418) 652-3680  
Montréal | 2030, boul. Pie IX, suite 305 T | (514) 664-5595  
Montréal (Québec) H1V 1C8 F | (514) 664-5594

gbi

DOSSIER: 1874-21  
PROJET: ÉCOLE GENTILLY, ÉDIFICE FÉNÉLON  
TITRE: AMÉNAGEMENT DES CLASSES INTÉRIEUR ET  
RÉPARATION DES ÉQUIPEMENTS DE CLASSE  
ÉMISSION: PLANS 100% POUR COMMENTAIRES  
DATE: 08/09/2022





**LÉGENDE (DÉMOLITION)**

- ÉLÉMENT EXISTANT À CONSERVER
- PLANCHER DE VINYLE EXISTANT À DÉMOLIR, PRÉVOIR SCARIFICATION ET PRÉPARATION DES SURFACES
- PLAFOND DE CREPE À RÉPARER ET À REPENDRE (POUR DÉMANTÉLER ET INSTALLER LUMINAIRES)
- PLAFOND EXISTANT DE TUILES COLLÉES, À DÉMOLIR (ENLEVER LES RESTES DE COLLE AMIANTE, SI NÉCESSAIRE)

NOTE: VÉRIFIER LES RAPPORTS DE CARACTÉRISATION D'AMIANTE

- RÉFÉRENCE PHOTOGRAPHIQUE (SÉRIE A-250)
- D.P. DRAIN DE PLANCHER À DÉMOLIR. (VOIR ING.)

ÉLÉMENT À DÉMOLIR

- PORTE, CADRE ET CHAMBRANE EXISTANTS À CONSERVER
- LIMITE DE CHANTIER / CLOISON TEMPORAIRE
- TRAPPE DE PLANCHER EXISTANTE À CONSERVER, VOIR MÉCANIQUE

**NOTES GÉNÉRALES (DÉSAMIANTAGE)**

LORS DU DÉMANTÈLEMENT ET DE L'INSTALLATION DES REVÊTEMENTS DE PLANCHERS (TUILES DE VINYLE) ET PLAFONDS PLÂTRE SUR TRELLIS MÉTALLIQUE ANSI QU'É LA PRÉPARATION DES MURS POUR L'APPLICATION DE LA NOUVELLE PEINTURE SUR CES MURS (PLOMB), EXÉCUTER LES TRAVAUX EN CONFORMITÉ AVEC LES RÉSULTATS ET RECOMMANDATIONS PRÉSENTÉS DANS LE RAPPORT DE CARACTÉRISATION DE L'AMIANTE FOURNI PAR LE CSMB. FOURNIR LES ÉQUIPEMENTS ET LES INSTALLATIONS TEMPORAIRES NÉCESSAIRES À L'ENLEVEMENT SÉCURITAIRE DE CES MATIÈRES (VOIR DEVIS, SECTION 02 82 00 03 ET RAPPORT DE CARACTÉRISATION)

**NOTES GÉNÉRALES (DÉMOLITION)**

GD1- LES PLANS DE DÉMOLITION SONT ÉMIS AFIN D'INFORMER L'ENTREPRENEUR GÉNÉRAL DES ÉLÉMENTS À DÉMOLIR DE FAÇON GÉNÉRALE. CES DERNIERS NE SONT EN RIEN LA DÉMOLITION À FAIRE POUR L'EXÉCUTION DES TRAVAUX ANSI QU'É L'OBJECTIF DE RÉALISATION FINALE DÉMONTRÉE SUR LES PLANS DE CONSTRUCTION ET LES DÉTAILS QUI S'Y RATTACHENT.

GD2- L'ENTREPRENEUR ET SES SOUS-TRAITANTS DOIVENT PRENDRE CONNAISSANCE DE TOUTS LES DOCUMENTS DE TOUTES LES DISCIPLINES, TELLES QUE SANS Y ÊTRE LIMITÉES : ARCHITECTURE, MÉCANIQUE ÉLECTRIQUE OU AUTRES, CONCERNANT LA DÉMOLITION À EFFECTUER, POUR CHACUNE DES DISCIPLINES CONCERNÉES ET POUVANT AFFECTER, CRÉER OU IMPLIQUER D'AUTRES ÉLÉMENTS À DÉMOLIR DANS UNE OU L'AUTRE DES DISCIPLINES CITÉES PRÉCÉDEMMENT.

GD3- INFORMER LES PROFESSIONNELS DE TOUTE ERREUR, OMISSION OU CONTRADICTION. LES CÔTES APPARAISSANT SUR CETTE FEUILLE SONT SEULEMENT À TITRE INFORMATIF ET NE DOIVENT ÊTRE APPLIQUÉES SANS LA VÉRIFICATION SUR PLACE.

GD4- AVANT DE COMMENCER LA DÉMOLITION, L'ENTREPRENEUR DEVRA VALIDER AVEC LE REPRÉSENTANT DU PROPRIÉTAIRE TOUTS LES ÉLÉMENTS QUI SONT À ENLEVER ET À REMETTRE À CE DERNIER.

GD5- LA DESCRIPTION DÉTAILLÉE DES TRAVAUX À EXÉCUTER N'EST PAS LIMITATIVE. L'ENTREPRENEUR EST RESPONSABLE DE PRÉVOIR TOUTS LES MATÉRIELS, ÉQUIPEMENTS ET ÉTAYEMENTS NÉCESSAIRES À L'EXÉCUTION DES TRAVAUX SELON LES CONDITIONS DU CHANTIER.

GD6- L'ENTREPRENEUR DEVRA PROTÉGER TOUTES LES SURFACES DE PLANCHER, MURS ET PLAFONDS ANSI QU'É LE MOBILIER ET AUTRES ÉLÉMENTS (SANS Y ÊTRE LIMITÉ) EXISTANTS À CONSERVER SE TROUVANT DANS LES SECTEURS AFFECTÉS PAR LES TRAVAUX.

GD7- LES VIDES TECHNIQUES ONT UNE RÉSISTANCE AU FEU DE 45mm. CONSERVER L'INTÉGRITÉ COUPE-FEU DU MUR ET INSTALLER UN ENSEMBLE IGNIFUGE 45mm. AUTOUR DES CONDUITS DE MÉCANIQUE ÉLECTRIQUE OU TOUTE OUVERTURE EXISTANTE OU NOUVELLE DANS LE MUR DE BLOCS OU LES CLOISONS.

GD8- N/A.

GD9- TOUTS LES PLAFONDS FIXES SAUF INDICATIONS CONTRAIRES SONT COMPOSÉS DE ±30mm DE PLÂTRE SUR TRELLIS MÉTALLIQUE ATTACHÉS À UNE STRUCTURE DE FER "C" EN SUSPENSION SOUS LA DALLE DE BÉTON.

GD10- NETTOYER LES SURFACES DES MURS DE BLOCS DE BÉTON AVANT L'APPLICATION DE L'APPRÊT ET DE LA PEINTURE. LORSQUE DES ÉQUIPEMENTS FIXES ENTRENT EN CONTACT AVEC LE MUR, PROTÉGER L'ÉQUIPEMENT AVANT L'APPLICATION DE LA PEINTURE.

Client

**Centre de services scolaire Marguerite-Bourgeoys Québec**

Architecture

**mda architectes**

Structure

Électricité

Ingénierie

1093, rue Louis-Riel, bur. 200, Sainte-Foy (Québec) G1V 4A6  
 Tél.: (418) 651-2030 - Téléc.: (418) 652-3480  
 Montréal: 2030, boul. Pie IX, Suite 305, Montréal (Québec) H1V 2C3  
 Tél.: (514) 644-5395 Téléc.: (514) 644-5394  
 Courriel: info@mda-architectes.com Site Web: www.mda-architectes.com

04	08/09/2022	100% POUR COMMENTAIRES
03	24/01/2022	100% POUR SOUMISSION
02	17/12/2021	90% POUR COMMENTAIRES
01	03/12/2021	50% POUR COMMENTAIRES

**gbi**

Projet

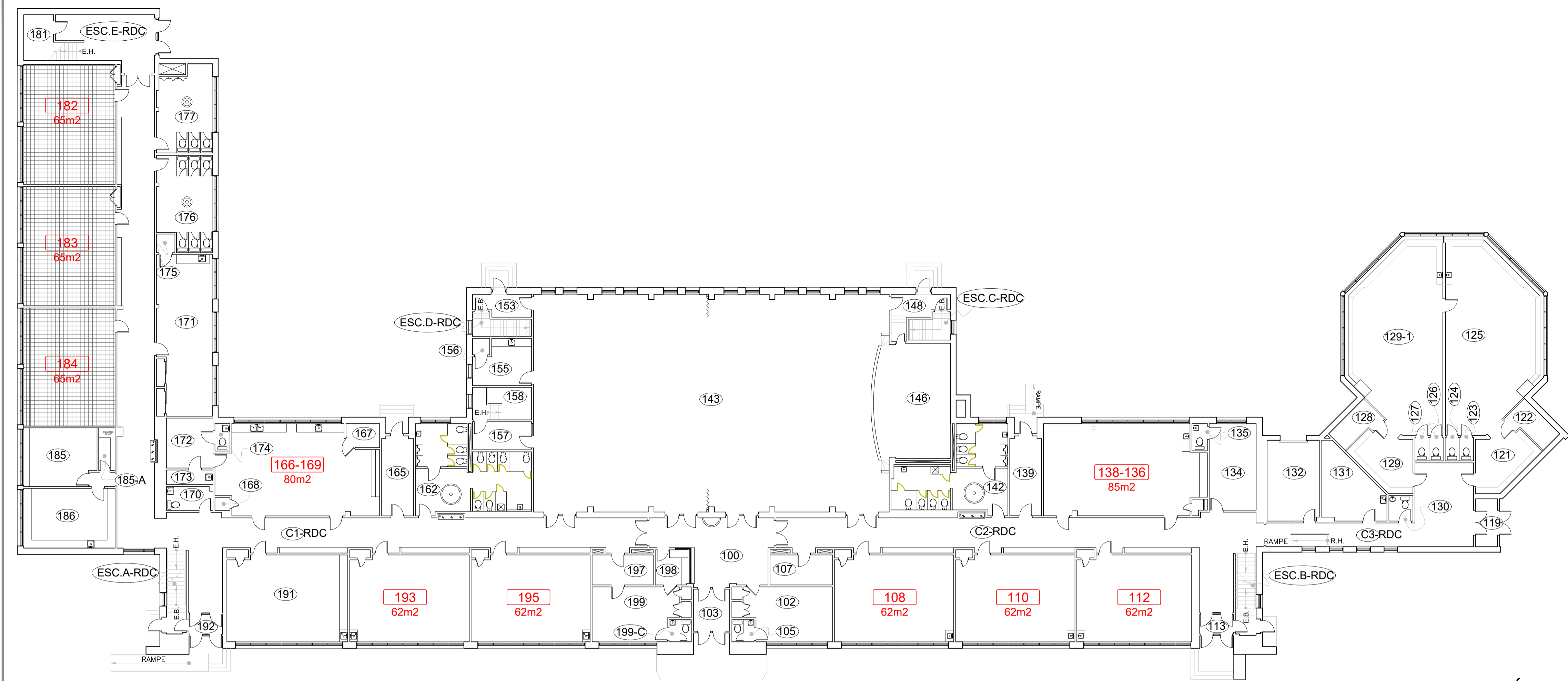
**ÉCOLE GENTILLY, Éd. FÉNÉLON**  
 REMPLACEMENT DE L'AMÉNAGEMENT INTÉRIEUR;  
 (FINIS, FENÊTRES, CONTRÔLE ET ÉCLAIRAGE)

Sujet

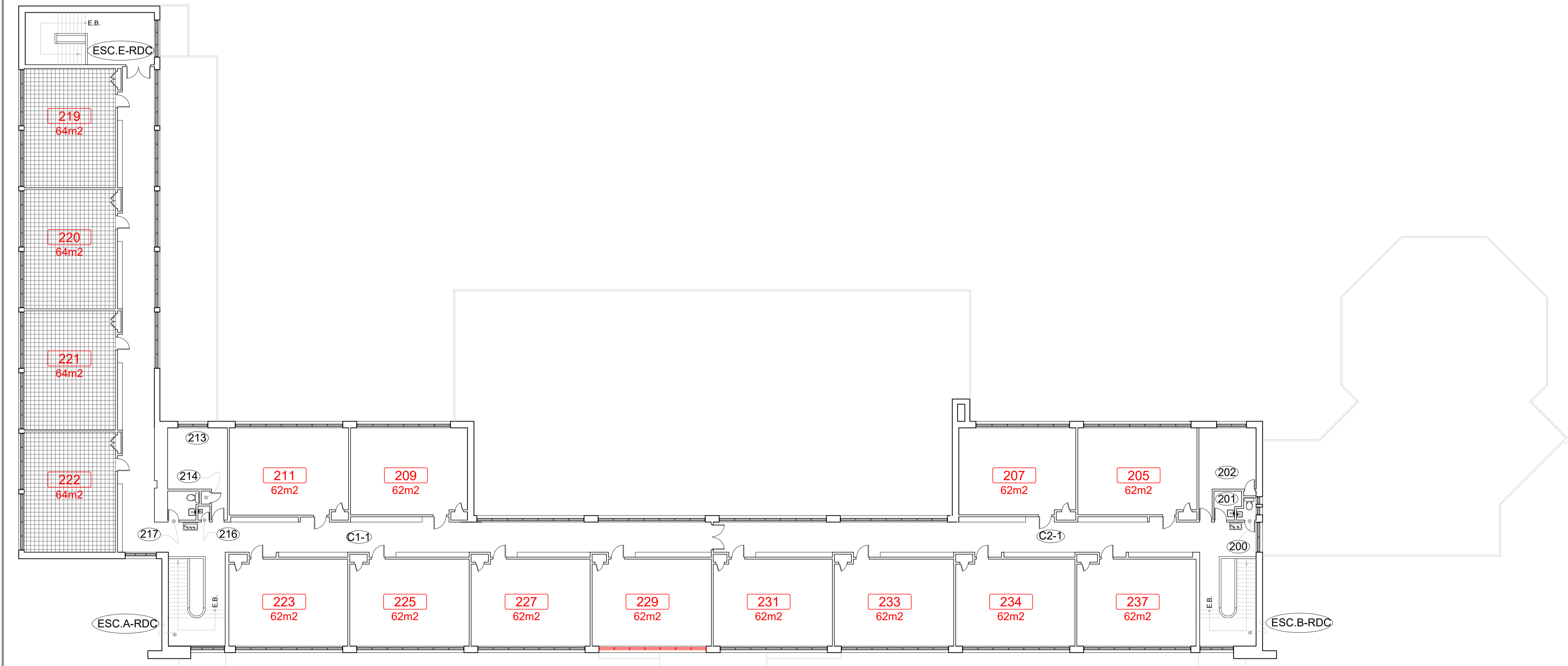
**PLAN DE DÉMOLITION PLANCHERS RDC ET ÉTAGE**

Concept:	Dessiné par:	Approuvé par:
M.D.	C.C.	MD
Échelle:	Date:	Dossier:
1:200	08.09.2022	1833-20
Fichier:	Feuille:	
1833 Gentilly A-200 c.dwg	A-200	





REZ-DE-CHAUSÉE



ÉTAGE

**LÉGENDE (DÉMOLITION)**

- ÉLÉMENT EXISTANT À CONSERVER
- PLANCHER DE VINYLE EXISTANT À DÉMOLIR, PRÉVOIR SCARIFICATION ET PRÉPARATION DES SURFACES
- PLAFOND DE CREPE À RÉPARER ET À REPENDRE (POUR DÉMANTÉLER ET INSTALLER LUMINAIRES)
- PLAFOND EXISTANT DE TUILES COLLÉES, À DÉMOLIR (ENLEVER LES RESTES DE COLLE AMIANTE, SI NÉCESSAIRE)

NOTE: VÉRIFIER LES RAPPORTS DE CARACTÉRISATION D'AMIANTE

- RÉFÉRENCE PHOTOGRAPHIQUE (SÉRIE A-250)
- D.P. DRAIN DE PLANCHER À DÉMOLIR. (VOIR ING.)

ÉLÉMENT À DÉMOLIR

- PORTE, CADRE ET CHAMBRANE EXISTANTS À CONSERVER
- LIMITE DE CHANTIER / CLOISON TEMPORAIRE
- TRAPPE DE PLANCHER EXISTANTE À CONSERVER, VOIR MÉCANIQUE

**NOTES GÉNÉRALES (DÉSAMIANTAGE)**

LORS DU DÉMANTÈLEMENT ET DE L'INSTALLATION DES REVÊTEMENTS DE PLANCHERS (TUILES DE VINYLE) ET PLAFONDS PLÂTRE SUR TRELLIS MÉTALLIQUE ANSI QU'É LA PRÉPARATION DES MURS POUR L'APPLICATION DE LA NOUVELLE PEINTURE SUR CES MURS (PLOMB), EXÉCUTER LES TRAVAUX EN CONFORMITÉ AVEC LES RÉSULTATS ET RECOMMANDATIONS PRÉSENTES DANS LE RAPPORT DE CARACTÉRISATION DE L'AMIANTE FOURNI PAR LE CSSMB. FOURNIR LES ÉQUIPEMENTS ET LES INSTALLATIONS TEMPORAIRES NÉCESSAIRES À L'ENLEVEMENT SÉCURITAIRE DE CES MATIÈRES (VOIR DEVIS, SECTION 02 82 00 03 ET RAPPORT DE CARACTÉRISATION)

**NOTES GÉNÉRALES (DÉMOLITION)**

GD1- LES PLANS DE DÉMOLITION SONT ÉMIS AFIN D'INFORMER L'ENTREPRENEUR GÉNÉRAL DES ÉLÉMENTS À DÉMOLIR DE FAÇON GÉNÉRALE. CES DERNIERS NE VIENNENT EN RIEN LA DÉMOLITION À FAIRE POUR L'EXÉCUTION DES TRAVAUX ANSI QU'É L'OBJECTIF DE RÉALISATION FINALE DÉMONTRÉE SUR LES PLANS DE CONSTRUCTION ET LES DÉTAILS QUI S'Y RATTACHENT.

GD2- L'ENTREPRENEUR ET SES SOUS-TRAITANTS DOIVENT PRENDRE CONNAISSANCE DE TOUTS LES DOCUMENTS DE TOUTES LES DISCIPLINES, TELLES QUE SANS Y ÊTRE LIMITÉES : ARCHITECTURE, MÉCANIQUE ÉLECTRIQUE OU AUTRES, CONCERNANT LA DÉMOLITION À EFFECTUER, POUR CHACUNE DES DISCIPLINES CONCERNÉES ET POUVANT AFFECTER, CRÉER OU IMPLIQUER D'AUTRES ÉLÉMENTS À DÉMOLIR DANS UNE OU L'AUTRE DES DISCIPLINES CITÉES PRÉCÉDEMMENT.

GD3- INFORMER LES PROFESSIONNELS DE TOUTE ERREUR, OMISSION OU CONTRADICTION. LES CÔTES APPARAISSANT SUR CETTE FEUILLE SONT SEULEMENT À TITRE INFORMATIF ET NE DOIVENT ÊTRE APPLIQUÉES SANS LA VÉRIFICATION SUR PLACE.

GD4- AVANT DE COMMENCER LA DÉMOLITION, L'ENTREPRENEUR DEVRA VALIDER AVEC LE REPRÉSENTANT DU PROPRIÉTAIRE TOUTS LES ÉLÉMENTS QUI SONT À ENLEVER ET À REMETTRE À CE DERNIER.

GD5- LA DESCRIPTION DÉTAILLÉE DES TRAVAUX À EXÉCUTER N'EST PAS LIMITATIVE. L'ENTREPRENEUR EST RESPONSABLE DE PRÉVOIR TOUTS LES MATÉRIELS, ÉQUIPEMENTS ET ÉTAYEMENTS NÉCESSAIRES À L'EXÉCUTION DES TRAVAUX SELON LES CONDITIONS DU CHANTIER.

GD6- L'ENTREPRENEUR DEVRA PROTÉGER TOUTES LES SURFACES DE PLANCHER, MURS ET PLAFONDS ANSI QU'É LE MOBILIER ET AUTRES ÉLÉMENTS (SANS Y ÊTRE LIMITÉ) EXISTANTS À CONSERVER SE TROUVANT DANS LES SECTEURS AFFECTÉS PAR LES TRAVAUX.

GD7- LES VIDES TECHNIQUES ONT UNE RÉSISTANCE AU FEU DE 45mm. CONSERVER L'INTÉGRITÉ COUPE-FEU DU MUR ET INSTALLER UN ENSEMBLE IGNIFUGUE 45mm. AUTOUR DES CONDUITS DE MÉCANIQUE ÉLECTRIQUE OU TOUTE OUVERTURE EXISTANTE OU NOUVELLE DANS LE MUR DE BLOCS OU LES CLOISONS.

GD8- N/A.

GD9- TOUTS LES PLAFONDS FIXES SAUF INDICATIONS CONTRAIRES SONT COMPOSÉS DE ±30mm DE PLÂTRE SUR TRELLIS MÉTALLIQUE ATTACHÉS À UNE STRUCTURE DE FER "C" EN SUSPENSION SOUS LA DALLE DE BÉTON.

GD10- NETTOYER LES SURFACES DES MURS DE BLOCS DE BÉTON AVANT L'APPLICATION DE L'APPRÊT ET DE LA PEINTURE. LORSQUE DES ÉQUIPEMENTS FIXES ENTRENT EN CONTACT AVEC LE MUR, PROTÉGER L'ÉQUIPEMENT AVANT L'APPLICATION DE LA PEINTURE.

Québec: 1093, rue Louis-Riel, bur. 200,  
Québec (Québec) G1W 4A6  
Tél.: (418) 651-2030 - Téléc.: (418) 652-3480  
Montréal: 2030, boul. Pie IX, Suite 305,  
Montréal (Québec) H1V 2C3  
Tél.: (514) 644-5395 Téléc.: (514) 644-5394  
Courriel: info@mda-architectes.com  
Site Web: www.mda-architectes.com

NO	DATE	DESCRIPTION
04	08/09/2022	100% POUR COMMENTAIRES
03	24/01/2022	100% POUR SOUMISSION
02	17/12/2021	90% POUR COMMENTAIRES
01	03/12/2021	50% POUR COMMENTAIRES

A - Numéro identifiant le dessin  
 B - Numéro de la série de page où est réferé le dessin  
 C - Numéro de la page où apparaît le dessin

Projet  
**ÉCOLE GENTILLY, ÉD. FÉNÉLON**  
 REMPLACEMENT DE L'AMÉNAGEMENT INTÉRIEUR;  
 (FINIS, FENÊTRES, CONTRÔLE ET ÉCLAIRAGE)

Sujet  
**PLAN DE DÉMOLITION**  
 PLAFONDS  
 RDC ET ÉTAGE

Concept:	Dessiné par:	Approuvé par:
M.D.	C.C.	MD
Échelle:	Date:	Dossier:
1:200	08.09.2022	1833-20
Fichier:	Feuille:	
1833 Gentilly A-200 c.dwg	A-201	



**LÉGENDE (CONSTRUCTION)**

- RETOMBÉE DE PLAFOND DE GYPSE
- NOUVEAU PLANCHER DE VINYLE PRÉVOIR CIRAGES À LA FIN DE L'INSTALLATION
- PLAFOND DE CRÉPI À PENDRE (DRYFALL OU ÉQUNV.) PROTÉGER LES LUMINAIRES, MOBILIER ET PLANCHER
- NOUVEAU PLAFOND SUSPENDU TYPE ARMSTRONG OPTIMA TEGULAIRE EP 25mm (1220mm X 2440mm)

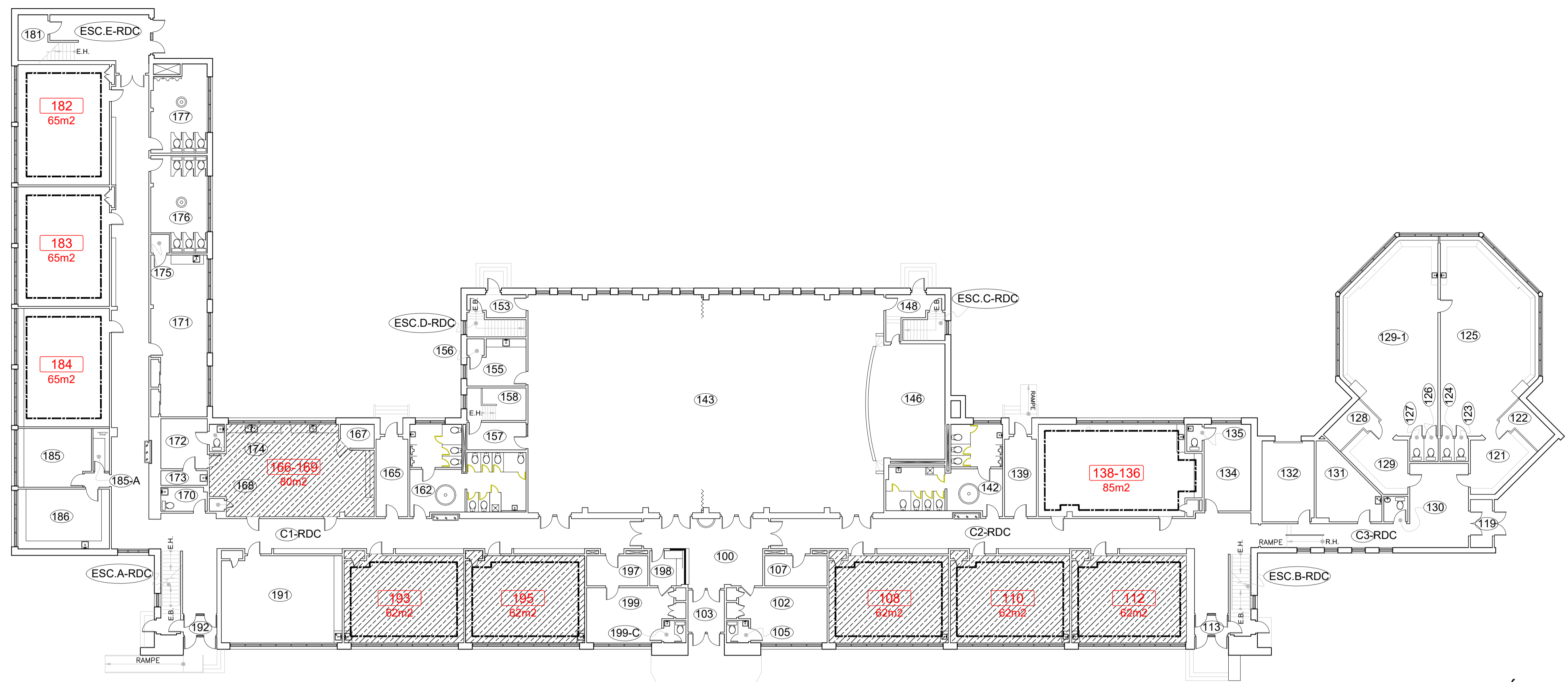
PENDRE LES MURS:

- RAGRÉER, PLÂTRER LES FISSURES, SABLER
- APPLIQUER 1 (UNE) COUCHE APPRÊT + 3 (TROIS) COUCHES DE FINITION

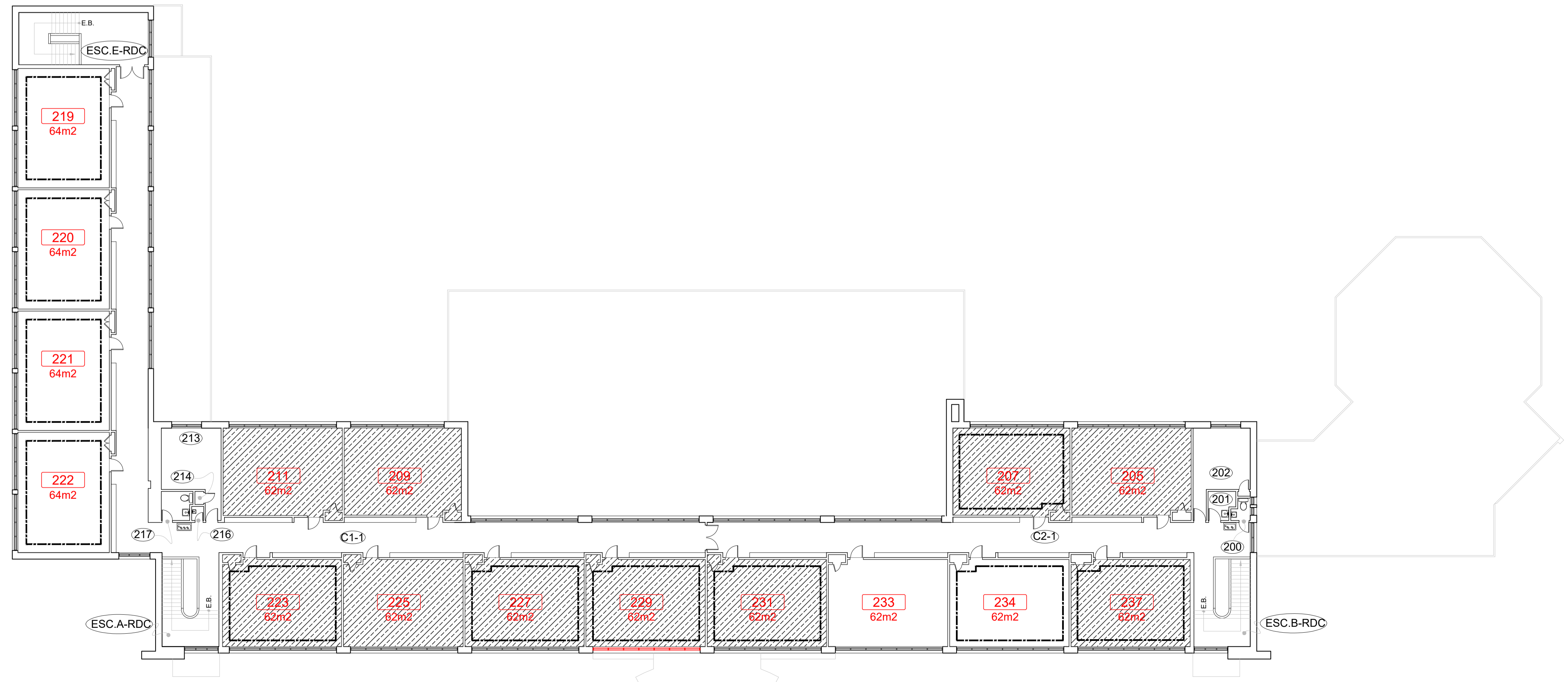
**NOTES GÉNÉRALES (CONSTRUCTION)**

- G1- LES DESSINS D'ÉLEVATION ONT PRÉDOMINANCE SUR LES COUPES.
- G2- RAGRÉER TOUTES LES SURFACES DES MURS AVANT DE PENDRE.
- G3- PROTÉGER TOUTES LES SURFACES DANS LE LOCAL AVANT D'ENTREPRENDRE LES TRAVAUX DE PEINTURE, Y COMPRIS LE MOBILIER FIXE
- G4- INSTALLER UNE MOULURE DE JOINTION ENTRE LE NOUVEAU VINYLE DE PLANCHER ET LE PLANCHER DE VINYLE EXISTANT (EX. CORRIDORS). CE MOULURE DOIT ÊTRE INSTALLÉ DE PRÉFÉRENCE EN DESSOUS DES PORTES
- G5- INSTALLER UNE PLINTHE DE VINYLE HAUTEUR 6". COULEUR À CHOISIR PAR L'ARCHITECTE

Québec: 1093, rue Louis-Riel, bur. 200, Québec, PQ (Québec) G1W 4A6  
 Tél.: (418) 651-2030 - Téléc.: (418) 652-3680  
 Montréal: 2030, boul. Pie IX, Suite 305, Montréal, Québec H1V 2C3  
 Tél.: (514) 664-5395 Téléc.: (514) 664-5394  
 Courriel: info@mda-architectes.com Site Web: www.mda-architectes.com



REZ-DE-CHAUSÉE



ÉTAGE

04	08/09/2022	100% POUR COMMENTAIRES
03	24/01/2022	100% POUR SOUMISSION
02	17/12/2021	90% POUR COMMENTAIRES
01	03/12/2021	50% POUR COMMENTAIRES

A - Numéro identifiant le dessin  
 B - Numéro de la série de page où est réferé le dessin  
 C - Numéro de la page où apparaît le dessin

Projet  
**ÉCOLE GENTILLY, ÉD. FÉNÉLON**  
 REMPLACEMENT DE L'AMÉNAGEMENT INTÉRIEUR;  
 (FINIS, FENÊTRES, CONTRÔLE ET ÉCLAIRAGE)

Sujet  
**PLAN DE CONSTRUCTION**  
 PLANCHERS  
 RDC ET ÉTAGE

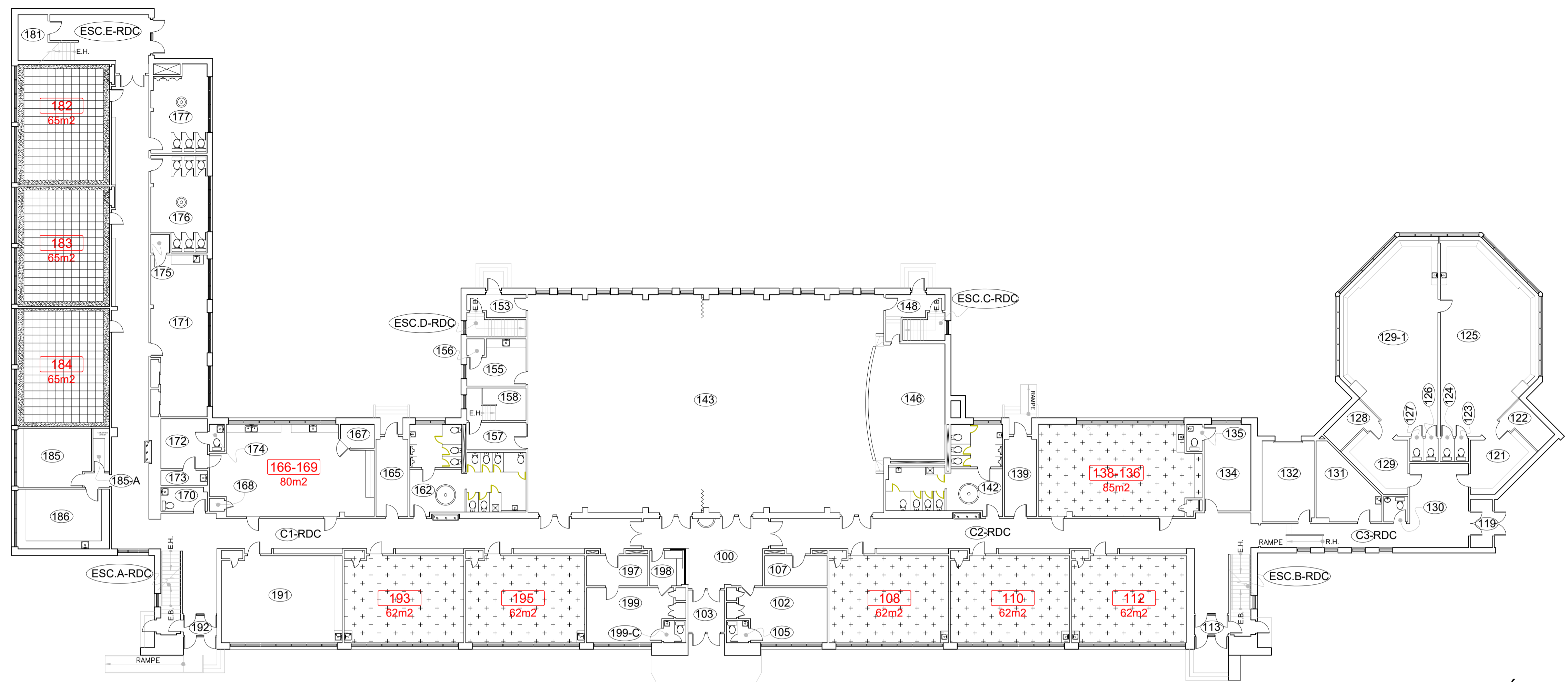
Concept:	Dessiné par:	Approuvé par:
M.D.	C.C.	MD
Échelle:	Date:	Dossier:
1:200	08.09.2022	1833-20
Fichier:		Feuille:
1833 Gentilly A-200 c.dwg		A-300



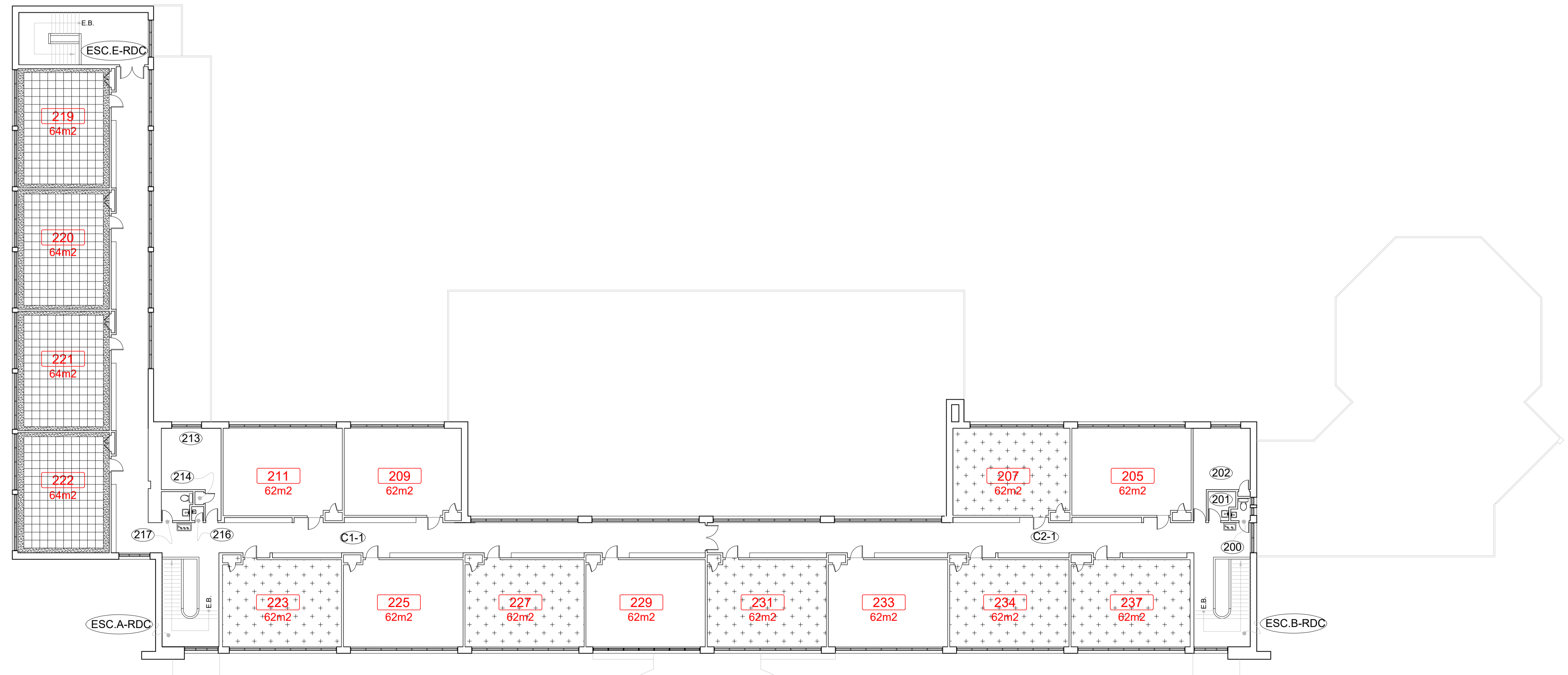
- LÉGENDE (CONSTRUCTION)**
- RETOMBÉE DE PLAFOND DE GYPSE
  - NOUVEAU PLANCHER DE VINYLE  
PRÉVOIR CRAGES À LA FIN DE L'INSTALLATION
  - PLAFOND DE CRÉPI À PEINDRE (DRYFALL OU ÉQUIV.)  
PROTÉGER LES LUMINAIRES, MOBILIER ET PLANCHER
  - NOUVEAU PLAFOND SUSPENDU TYPE ARMSTRONG  
OPTIMA RÉGULIÈRE EP 25mm (1220mm X 2440mm)
- PEINDRE LES MURS:**
- RAGRÉER, PLÂTRER LES FISSURES, SABLER
  - APPLIQUER 1 (UNE) COUCHE APPRÊT + 3 (TROIS) COUCHES DE FINITION

- NOTES GÉNÉRALES (CONSTRUCTION)**
- G1- LES DESSINS D'ÉLEVATION ONT PRÉDOMINANCE SUR LES COUPES.
  - G2- RAGRÉER TOUTES LES SURFACES DES MURS AVANT DE PEINDRE.
  - G3- PROTÉGER TOUTES LES SURFACES DANS LE LOCAL AVANT D'ENTREPRENDRE LES TRAVAUX DE PEINTURE, Y COMPRIS LE MOBILIER FIXE.
  - G4- INSTALLER UNE MOULURE DE JONCTION ENTRE LE NOUVEAU VINYLE DE PLANCHER ET LE PLANCHER DE VINYLE EXISTANT.
  - G5- INSTALLER UNE PLINTHE DE VINYLE HAUTEUR 6", COULEUR À CHOISIR PAR L'ARCHITECTE.

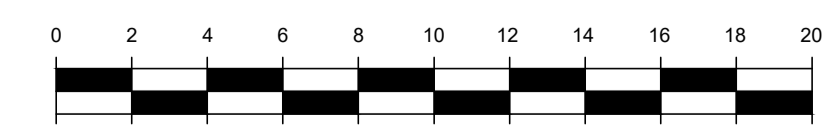
Québec: 1093, rue Louis-Riel, bur. 200,  
Sainte-Foy (Québec) G1W 4A6  
Tél.: (418) 651-2030 - Téléc.: (418) 652-3680  
Montréal: 2030, boul. Pie IX, Suite 305,  
Montréal (Québec) H1V 2C3  
Tél.: (514) 644-5395 Téléc.: (514) 644-5394  
Courriel: info@mda-architectes.com  
Site Web: www.mda-architectes.com



REZ-DE-CHAUSÉE



ÉTAGE



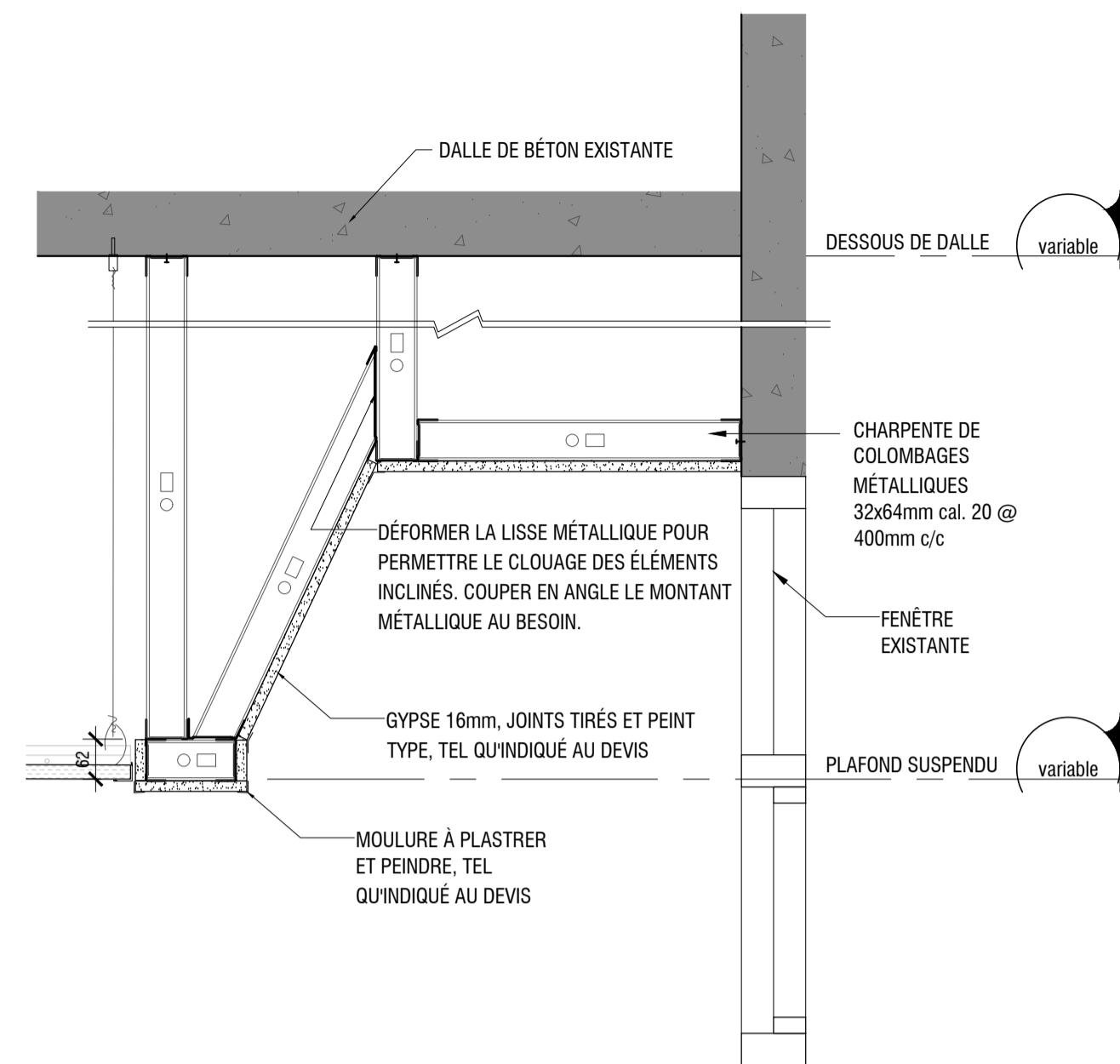
NO	DATE	DESCRIPTION
04	08/09/2022	100% POUR COMMENTAIRES
03	24/01/2022	100% POUR SOUMISSION
02	17/12/2021	90% POUR COMMENTAIRES
01	03/12/2021	50% POUR COMMENTAIRES

NO	DESCRIPTION
A	A - Numéro identifiant le dessin
B	B - Numéro de la série de page où est réferé le dessin
C	C - Numéro de la page où apparaît le dessin

Projet  
**ÉCOLE GENTILLY, ÉD. FÉNÉLON**  
 REMPLACEMENT DE L'AMÉNAGEMENT INTÉRIEUR;  
 (FINIS, FENÊTRES, CONTRÔLE ET ÉCLAIRAGE)

Sujet  
**PLAN DE CONSTRUCTION**  
 PLAFONDS  
 RDC ET ÉTAGE

Concept:	Dessiné par:	Approuvé par:
M.D.	C.C.	MD
Échelle:	Date:	Dossier:
1:200	08.09.2022	1833-20
Fichier:		Feuille:
1833 Gentilly A-200 c.dwg		A-301



**DÉTAIL DE PLAFONDS / JONCTION AVEC FENÊTRES**

ÉCHELLE : 1:10

1833 Gentilly A-200 c.dwg

1  
A-900

**LÉGENDE (CONSTRUCTION)**

- RETOMBÉE DE PLAFOND DE GYPSE
- NOUVEAU PLANCHER DE VINYLE  
PRÉVOIR CIRAGES À LA FIN DE L'INSTALLATION
- PLAFOND DE CRÉPI À PEINDRE (DRYFALL OU ÉQUIV.)  
PROTÉGER LES LUMINAIRES, MOBILIER ET PLANCHER
- NOUVEAU PLAFOND SUSPENDU TYPE ARMSTRONG  
OPTIMA RÉGULIÈRE EP.25mm (1220mm X 2440mm)
- PEINDRE LES MURS:  
- RAGREER, PLÂTRER LES FISSURES, SABLER  
- APPLIQUER 1 (UNE) COUCHE APPRÊT + 3 (TROIS) COUCHES DE FINITION

**NOTES GÉNÉRALES (CONSTRUCTION)**

- G1- LES DESSINS D'ÉLEVATION ONT PRÉDOMINANCE SUR LES COUPES.
- G2- RAGREER TOUTES LES SURFACES DES MURS AVANT DE PEINDRE.
- G3- PROTÉGER TOUTES LES SURFACES DANS LE LOCAL AVANT D'ENTREPRENDRE LES TRAVAUX DE PEINTURE, Y COMPRIS LE MOBILIER FIXE.
- G4- INSTALLER UNE MOULURE DE JONCTION ENTRE LE NOUVEAU VINYLE DE PLANCHER ET LE PLANCHER DE VINYLE EXISTANT. (EX. CORRIDORS), CE MOULURE DOIT ÊTRE INSTALLÉ DE PRÉFÉRENCE EN DESSOUS DES PORTES.
- G5- INSTALLER UNE PLINTHE DE VINYLE HAUTEUR 6", COULEUR À CHOISIR PAR L'ARCHITECTE.

NO	DATE	DESCRIPTION
04	08/09/2022	100% POUR COMMENTAIRES
03	24/01/2022	100% POUR SOUMISSION
02	17/12/2021	90% POUR COMMENTAIRES
01	03/12/2021	50% POUR COMMENTAIRES

NO	DESCRIPTION	DATE
A	Numéro identifiant le dessin	
B	Numéro de la série de page où est réferé le dessin	
C	Numéro de la page où apparaît le dessin	

Projet  
**ÉCOLE GENTILLY, ÉD. FÉNÉLON**  
**REMPACEMENT DE L'AMÉNAGEMENT INTÉRIEUR;**  
**(FINIS, FENÊTRES, CONTRÔLE ET ÉCLAIRAGE)**

Sujet  
**DÉTAILS TYPES**  
**PLAFONDS SUSPENDUS**

Concept: M.D.	Dessiné par: C.C.	Approuvé par: MD
Échelle: INDIQUÉE	Date: 08.09.2022	Dossier: 1833-20
Fichier: 1833 Gentilly A-200 c.dwg	Feuille: A-900	